



## Des parcs dans la ville



**Julie Deneff** / Académie Louvain

Architecte (2000). Titulaire d'un DEA en urbanisme et développement territorial (2004). Assistante mi-temps en Urbanisme à l'UCL.

La thèse de Julie, commencée en janvier 2004, a comme titre actuel : « D'espaces (ou)verts en paysage(s) urbains : vers une esthétique de l'ouverture – Ou la recherche des conditions de coproduction d'espaces verts dans le contexte de régénération urbaine ». Elle est réalisée sous la direction de Bernard Declève, professeur à la Faculté d'Architecture, d'Ingénierie architecturale et d'Urbanisme de l'UCL.

Dans sa recherche doctorale, Julie Deneff analyse, à travers trois parcs situés dans des quartiers à réhabiliter, la relation entre le design de l'espace, les usages et représentations et le processus de projet. Les parcs sont le Spoor Noord à Anvers, Saint-Léonard à Liège et le projet du site de Tour&Taxis à Bruxelles. La recherche utilise les concepts de paysage et d'esthétique pour interroger, dans le processus du projet, la production de sens commun et les interactions entre les acteurs politiques, économiques et usagers de l'espace. Le paysage serait indicateur de sens car, en tant que représentation, il permet de relever le sens accordé à un territoire par ses usagers. Le paysage serait outil de médiation dans le projet car il permet aux acteurs (politiques, techniques, économiques, habitants, usagers) de se communiquer leurs représentations, voire de produire des représentations communes sur lesquelles construire le projet ensemble. Le paysage serait une des conditions de la coproduction, à savoir une production du projet qui intègre l'ensemble des acteurs. Julie précise : « Je suis partie de la question de la médiation dans le projet urbain. Le concept de paysage m'a menée à la question de la nature dans la ville et dans les projets urbains. Le jeu des acteurs y est complexe : il s'agit de voir comment cela se traduit dans l'espace du parc, par

*exemple dans la façon dont le parc s'intègre dans son environnement proche, se connecte au tissu existant, dans le travail des limites et des accès, des espaces et des ambiances, des parcours... J'utilise le concept d'esthétique pour faire un lien entre le processus qui a conduit à l'aménagement et l'aménagement lui-même. C'est une analyse à l'échelle du design urbain. Mais à travers l'étude du processus, j'essaie de faire les liens avec les autres échelles de projet sur la ville. Par exemple, le parc Saint-Léonard s'inscrit à l'échelle des projets de renouvellement urbain des quartiers, notamment de la ZIP/QI du quartier Nord-Saint-Léonard, mais aussi à l'échelle de l'agglomération urbaine, avec la promenade des Coteaux. »*

Les caractéristiques des trois parcs sont assez diversifiées d'un point de vue du type d'espace et de l'insertion dans la structure urbaine mais il est clair que les mêmes questions apparaissent dans chacun des cas, qu'il s'agisse du réaménagement de friches urbaines, du renouvellement de quartiers dégradés ou de l'amélioration globale de l'image de la ville. Se pose, à travers l'aménagement de l'espace vert, la façon dont on peut recréer une nouvelle centralité dans un quartier et dans une ville, dont on peut redonner une structure et une cohérence à un tissu hétérogène.

L'intérêt à comparer différentes cultures de projet, notamment dans l'étude du processus mis en œuvre, est d'analyser l'évolution des structures et des modes opératoires des acteurs publics, économiques et de la société civile, ainsi que les interactions entre eux. « A Liège, dans le travail de gestion et d'animation du parc Saint-Léonard, le projet de maillage des Coteaux qui n'est pas encore terminé oblige à une réflexion continue sur les types de plantations, les espaces qu'on aménage et les modes de gestion qu'on y applique. En ce qui concerne le site de Tour&Taxis, le jeu des acteurs est encore différent car le site est privé et, de ce fait, les intérêts économiques sont à négocier avec les enjeux de développement locaux et régionaux. Il y a à la fois un réel enjeu régional d'attractivité du site mais aussi de réponse aux besoins des habitants des environs en espaces publics, verts et de récréation. En témoignent déjà les usages existants sur le site : l'installation d'un potager collectif, l'organisation d'animations et plaines de jeux pour les enfants, les jeunes, etc. »

En conclusion, il s'agit d'espaces publics ouverts, hybrides, avec des usages multiples, qui demandent un aménagement adapté et un mode de gestion particulier. Les conclusions seront de montrer l'im-



## Des parcs dans la ville

portance de la multifonctionnalité et de l'évolutivité des espaces. Le processus va bien au-delà de la planification, de la programmation et de l'aménagement de l'espace ouvert. « *Le parc évolue et nécessite une adaptation permanente de*

*ses modes de gestions mais aussi l'intégration dans les autres dynamiques de développement urbain. Cela nécessite de faire les liens avec les autres projets de renouvellement urbain alentours et de s'intégrer dans les projets de maillages*

*écologiques et de développement de la mobilité douce comme c'est le cas à Liège avec les Coteaux ou à Anvers avec la mise en œuvre du scénario de l'Eco-ville défini dans le schéma de structure. »*

**Le parc Spoor Noord** à Anvers est aménagé sur une friche ferroviaire. Il a été ouvert au public à l'été 2008, après que le projet ait fait l'objet d'un programme de participation animé par une cellule spécifique de la Ville. La partie ouest est dédiée aux fonctions culturelles et de loisirs, celle de l'est aux sports. Le centre de l'animation s'organise autour de jeux d'eau et d'une plaine de jeu installée à l'entrée d'un grand hangar ferroviaire restauré, espace public couvert à multi-usages. D'autres bâtiments ferroviaires, en cours de réhabilitation, sont destinés à



*Anvers : le parc Spoor Noord, avec ses jardins d'eau, ses jeux et le bar Cargo, attire durant les mois d'été des habitants de toute la ville.*

accueillir des équipements collectifs, des fonctions administratives et de l'horéca. Le parc se développe le long d'un « boulevard » piéton qui traverse le site d'est en ouest. Son unité est définie par le modelage du sol et l'étendue engazonnée dans laquelle serpentent des chemins en béton et pavés récupérés sur le site.

**Le parc Saint-Léonard** à Liège se situe à l'endroit où la Meuse et le bas des coteaux de la colline de la citadelle sont les plus proches. Il fait transition entre le cœur historique de la ville et le quartier industriel de Saint-Léonard. En 1981, un projet d'autoroute avait transformé le site en une friche urbaine. Dans les années 1990, la Ville a racheté le terrain à l'Etat pour en faire un parc, tandis que des projets de régénération urbaine ont été menés dans les deux quartiers le bordant. Le quartier Saint-Léonard a été inscrit en 1998 en Zone d'initiative privilégiée et Quartier d'initiative dont le parc devint un des projets. Celui-ci prolonge la séquence des réaménagements d'espaces publics du cœur historique de la ville et constitue le point d'ancrage du réseau de promenades développé dans le cadre de la valorisation touristique des Coteaux de la Citadelle. L'aménagement du parc s'est achevé en 2001. Il se développe en une succession d'espaces de transition entre le paysage végétal et boisé et le paysage urbain et minéral : au pied des Coteaux s'étendent successivement un verger servant de solarium, une plaine de jeu et un terrain de sport, une vaste esplanade minérale bordée de drèves arborées et refermées par des auvents, un parking planté. Une passerelle descend en pente douce depuis le bas des coteaux jusqu'à l'esplanade, surplombant un plan d'eau.

**Le site de Tour&Taxis** à Bruxelles, friche ferroviaire qui servait autrefois de site de douanes, forme une enclave dans un tissu urbain mixte. Le propriétaire actuel est la société T&T Project sa, qui a restauré les premiers bâtiments pour y installer des surfaces de



*Liège : le parc Saint-Léonard, au pied des coteaux boisés de la citadelle, s'ouvre sur la ville.*

commerce et de bureau ainsi que des espaces événementiels. Un permis est introduit (et accordé sous conditions) pour le développement du reste de l'espace. Parallèlement, un Schéma directeur a été réalisé par la Région de Bruxelles-Capitale, avec pour objectif de définir, sur base d'une démarche participative et en accord avec l'ensemble des acteurs, les grandes lignes du développement du site. Parmi celles-ci figure l'aménagement d'un grand espace vert public d'échelle régionale. Il correspond à la demande des habitants voisins qui disposent de peu d'espaces publics et qui craignent de se voir exclus du nouveau quartier. Il s'inscrit dans les projets d'intérêts régionaux et est fortement lié aux projets locaux de rénovation urbaine en cours dans les quartiers alentours. Tous ces dispositifs de projet font l'objet d'une mobilisation assez forte des comités de quartiers et d'acteurs associatifs.